

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 21 mars 2017 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 14 mars 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Étaient représentés :

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP.

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Le Maire présente la liste des dépenses d'investissement déjà actées et la liste des dépenses d'investissement à venir pour l'année 2017 ainsi que les éléments de recettes.

Opérations à terminer :

- Accessibilité de la cantine scolaire (travaux extérieurs)
- Mise en service du chauffage de l'Église
- Chloration du réseau AEP
- Diagnostic du réseau AEP
- École numérique

Nouvelles opérations :

- Réhabilitation de deux logements
- Assainissement pluvial du Bourg
- Réfection de la rue des écoles
- Acquisitions foncières

L'équilibre du budget communal nécessitera cette année la contractualisation d'emprunts, en vue du financement du projet de réhabilitation de deux logements.

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes de subventions qui ont été déposées et formule les propositions de subventions 2017 sur lesquelles il requiert l'accord du Conseil, conformément au règlement d'attribution des subventions validé en séance du 18 décembre 2014 :

	Demande transmise	Proposition municipale
Ladinhac Patrimoine	100 €	100 €
LADIGYM		285 €
La Patchanka		100 €
APE	950 € +350 € pour le goûter de Noël	100 € +350 € pour le goûter de Noël
Onze Moulins	500 €	100 €
FNACA	90 €	90 €
Comité des fêtes	2 500 €	2 500 €
Jeunes agriculteurs		80 €
Don du sang		100 €
MX RANDO 15	300 €	100 €
Les Aiguilles créatives	250 €	100 €
ACCA	1000 €	690 €
Roses Châtaignes	200 €	100 €
Voyage scolaire	45 € par enfant	Provision pour la classe des 4 ^{ème} et 3 ^{ème} : 675 €
Association en création		100 €
Provision		200 €

Le total des subventions proposées au titre de l'année 2017 s'élève à 5 770 € soit 1 690 € de moins que l'année dernière car, en 2017, pour se mettre en conformité avec la législation, la Commune ne verse plus de subvention à la coopérative scolaire. Les dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et primaire seront réglées directement par la Commune sur le budget général. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter les montants proposés.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte les montants proposés et rappelle que les subventions de plus de 500 € seront versées en deux fois, en juin et durant l'automne.

IV. AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que des travaux de sécurisation de la rue des écoles doivent être entrepris pour inciter les véhicules à ralentir et surtout sécuriser les usagers de l'école.

Monsieur le Maire propose la réfection de la rue des écoles et précise que le montant estimatif du devis est évalué à 14 487,96 € HT.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du détail estimatif des travaux et à délibérer.

Au vu des éléments exposés ci- avant et après discussion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose:

- ⊗ d'adopter le projet
- ⊗ de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention maximale en soutien à cette dépense au titre de l'amende de police 2017 (et aux frais annexes inhérents à ces travaux).
- ⊗ d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- ⊗ de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,
- ⊗ d'établir un plan prévisionnel de financement comme suit :

Montant des travaux : 14 487,96 € HT

Subvention sollicitée Amende de police 2017 : 3621,99 € soit 25% du total des dépenses

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet et sollicite une subvention au titre de l'amende de police 2017.

V.TOUR DE GARDE DES ELECTIONS

Monsieur Le Maire rappelle les dates des prochaines élections et organise les permanences pour la tenue du bureau de vote.

Élection présidentielle : 23 avril et 7 mai 2017

Élections législatives : 11 juin et 18 juin 2017

Président du bureau de vote : Clément ROUET

Présidente suppléante du bureau de vote : Monique CANTAREL

VI CHARTE POUR L'ACHAT LOCALEMENT « HORTICULTEURS, PAYSAGISTES ET COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT »

Monsieur Le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance de la Charte diffusée par Monsieur Le Préfet de Région et signée par l'ensemble des acteurs de la profession, producteurs horticoles et pépiniéristes, concepteurs et entreprises d'aménagement paysagers, élus et techniciens des collectivités;

Cette Charte favorise un approvisionnement local, de qualité et responsable dans la réalisation des aménagements paysagers des collectivités d'Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette Charte et de s'engager dans cette perspective.

VII VŒU DE SOUTIEN AU MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE DE L'AMF

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

L'intégralité de ce manifeste est à disposition au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, soutient le manifeste de l'AMF.

L'intégralité de ce manifeste est à disposition au secrétariat de mairie.

VIII QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que Mme JOUANIN-COUDERC Marie-Antoinette a quitté le logement du presbytère le 15 avril 2016 et qu'il convient de procéder à l'annulation du loyer du 16 avril au 30 avril 2016.
Le montant du loyer à annuler s'élève à 192.71 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'annuler une partie du loyer de Madame JOUANIN-COUDERC.

- Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que des travaux d'équipement électrique de la salle des TAP sont à envisager.
Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le devis de la SARL LONGUECAMP d'un montant de 718.88 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le devis de la Sarl Longuecamp.

Fabien LONGUECAMP n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle.

- Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande d'un administré de louer le local de la chasse pour organiser un repas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande car le local de la chasse est par convention attribuée à l'association de la chasse dans le cadre des activités associatives de l'ACCA. Le Conseil rappelle aussi que ce local n'a pas été proposé à la location dans la délibération du 18 décembre 2014.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 14 avril 2017 à 18h30.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.